

Rentrée 2013

L'Éducation au cœur des enjeux



Une première « rentrée Peillon » décevante

La saignée budgétaire n'a pas touché l'éducation, contrairement à d'autres ministères de la fonction publique. Pour autant, la rentrée s'annonce difficile : privée de 80000 postes ces dernières années, l'école est exsangue ; elle connaît aussi une crise de recrutement et les créations de postes consenties par Vincent Peillon ne sont pas à la hauteur, absorbées pour beaucoup par les besoins de la formation ; la situation est dégradée également par la continuité d'une politique éducative, contestée pourtant. Les conditions d'une rentrée sereine ne sont donc pas réunies.

Défaire les choix antérieurs

La politique éducative du précédent gouvernement a été largement contestée : le socle, l'évaluation par le livret personnel de compétences, entérinent une école à deux vitesses, tout en dénaturant les missions des enseignants ; le lycée Chatel, l'affaiblissement de la voie technologique et les attaques contre le lycée professionnel ne permettent pas la nécessaire démocratisation de l'enseignement secondaire ; le dispositif ECLAIR installe la déréglementation au sein du système scolaire, en instaurant, dans le second degré, des normes locales tant pour l'élève (programmes, horaires, contenus) que pour les personnels (profilage, hiérarchie intermédiaire...). Contrairement à l'attente des personnels, ces dispositifs n'ont pas été remis en cause par Vincent Peillon.

Postes, recrutements : oui, mais...

La rupture avec les politiques précédentes est réelle : fin du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, augmentation du nombre des postes aux concours. Mais des besoins importants subsistent et la crise des recrutements est profonde, en particulier dans certaines disciplines du second degré et dans certaines académies pour le premier degré.

Pour sortir de cette crise, il est urgent de revaloriser les métiers de l'enseignement et leur image dans l'opinion publique. Il faut aussi mettre un terme aux emplois précaires. C'est l'avenir de notre système éducatif qui est en jeu.

Universités en tension !

Les étudiants s'apprentent à entamer une nouvelle année. Dans les établissements, les personnels s'inquiètent des conditions de leur accueil et de leur encadrement. Dans les laboratoires, l'inquiétude grandit sur les financements à court et moyen terme. En cette rentrée universitaire 2013, l'austérité budgétaire menace des pans entiers de formation et de recherche et mine les capacités du service public.

Le mois de juillet a vu la loi ESR promulguée, adoptée à une courte majorité par le parlement. Sans réelle ambition pour la jeunesse, inapte à répondre aux urgences de la politique scientifique du pays et déconnectée de toute programmation budgétaire, cette loi s'inscrit dans le prolongement de la loi LRU. Financièrement étranglés, contraints à des regroupements forcés, les établissements subissent un pilotage accru de leurs orientations en formation et en recherche, où les exécutifs régionaux voient l'influence de leurs intérêts immédiats confortée.

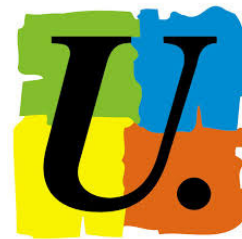
La FSU et ses syndicats n'ont eu de cesse d'alerter sur une loi contraire aux attentes de la communauté scientifique et de porter leurs propositions pour une tout autre loi. Dans les 6 prochains mois, ce sont près d'une vingtaine de décrets d'application (statuts et recrutement des personnels, cadrage des formations...) qui doivent être réécrits. Chacun de ces textes engagera l'avenir de la recherche et de l'enseignement supérieur. Autant de terrains de bataille à investir...

AVS : un métier reconnu, mais partiellement

La FSU revendique depuis longtemps la création d'un métier à part entière pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap ; le ministre entend cette demande quand il annonce la création de 28000 CDI pour les Auxiliaires de vie scolaire à partir de 2014. Il faut néanmoins regretter que cette mesure ne permette pas de s'affranchir totalement de la précarité pour ces personnels : en effet, seuls les AED sont concernés (alors que les AVS sont nombreux à être embauchés en Contrat unique d'insertion [CUI]), ils doivent justifier de 6 ans de service et leur recrutement ne s'accompagne pas de la création d'un corps, et donc d'un métier, dans la fonction publique. La FSU espère que cette mesure n'est qu'un premier pas vers la création d'un statut qui reconnaisse la professionnalisation des personnels concernés, et l'importance de leur mission pour l'éducation des élèves handicapés.

Rythmes : une réforme mal ficelée

La réforme des rythmes scolaires proposée par Vincent Peillon se met en place dans un quart des écoles seulement et reste contestée par les enseignants et les municipalités. Au cœur des réticences : absence de concertation, manque de souplesse dans l'organisation de la semaine, problèmes organisationnels, inégalités quant à l'offre périscolaire et à son financement. La réécriture du décret s'impose et doit garantir la prise en compte de l'avis des conseils d'école, les possibilités de dérogation et une pérennisation du financement.



La FSU porte un projet éducatif ambitieux et exigeant

La FSU, première fédération de l'éducation, porte pour les élèves comme pour les personnels un projet d'école ambitieux, articulé à un projet de société juste et solidaire ; elle œuvre pour que le service public d'éducation garantisse l'égalité d'accès à l'enseignement ; elle milite pour une égalité de traitement sur tout le territoire et au sein du système scolaire. Le contexte économique actuel rend plus que jamais nécessaire l'élévation du niveau de qualification de l'ensemble de la population, objectif qu'il est possible d'atteindre grâce à un nouvel élan de démocratisation scolaire dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans, et conçue de façon à préparer les jeunes à la vie en société tout autant qu'à leur insertion professionnelle. C'est ce que vise le projet de culture commune de la FSU. La réussite de sa mise en œuvre passe par la relance d'une véritable formation initiale et continue des personnels, articulée à une meilleure reconnaissance des personnels en termes de statuts, de missions et de rémunération, et par un effort particulier en direction de l'éducation prioritaire. La politique de recrutements engagée doit permettre à terme de supprimer l'emploi précaire.

Le projet de faire réussir

tous les élèves

Pour la FSU, tout élève est capable de réussir pour autant que le système éducatif se donne les moyens d'évoluer vers un enseignement moins socialement sélectif. Il s'agit de revoir les contenus ainsi que les pratiques d'enseignement et d'évaluation afin de les mettre en cohérence, qu'ils fassent sens pour tous les élèves, qu'ils permettent la construction d'une culture commune. Il s'agit aussi de prévenir au plus tôt la difficulté scolaire par la scolarisation des moins de trois ans, par « plus de maîtres que de classes » à l'école, par la possibilité de diversifier les approches pédagogiques en collège et en lycée, par une politique ambitieuse pour l'éducation prioritaire, par la scolarisation la plus longue possible des élèves en situation de handicap, par le développement de l'enseignement supérieur pour qu'il soit accessible à tous. Il faut aussi relancer la recherche en/sur/pour l'éducation et permettre la diffusion de ses travaux auprès des acteurs de terrains. Il est indispensable de renforcer le travail collectif et pluriprofessionnel : enseignants, enseignants spécialisés, CPE et autres personnels de vie scolaire, psychologues, COPsy, assistants sociaux, infirmières conseillères de santé, médecins scolaires... forment des équipes dont la disponibilité au service des élèves et de leurs familles est nécessaire à la prévention des difficultés et du décrochage scolaire. Il est enfin nécessaire de renforcer le lien avec les familles en créant notamment des temps et des espaces d'échange et de dialogue.

Le chantier « métiers »

Parce qu'elle porte un projet éducatif ambitieux pour les élèves, la FSU défend une haute conception du métier pour les personnels : cela nécessite un niveau d'étude exigeant assorti d'une formation de qualité, et exclut de fait le recours à la précarité. Il est évident que les métiers de l'éducation doivent être revalorisés également sur le plan salarial, ne serait-ce que pour répondre à la crise de recrutement actuelle, mais aussi par justice envers les personnels en poste. Cela passe également par des conditions de travail améliorées. En effet, depuis des années, la souffrance au travail est devenue réalité pour les personnels, les situations de détresse et de « burn out » se sont multipliées, et cela nuit gravement à l'accomplissement des missions d'éducation. Les personnels ont dû faire face au dilemme d'injonctions contradictoires et vidant de leur sens les tâches à accomplir, ils ont vu leur temps de travail s'alourdir, leurs missions se dénaturer... Nombreuses sont les situations de tensions entre personnels et hiérarchie locale : les personnels ont subi ces dernières années la pression des contrats d'objectifs, du pilotage par les résultats et d'une politique globalement managériale. Aujourd'hui, ils doivent reprendre la main sur leur métier, et retrouver des conditions de travail sereines. La FSU revendique le respect des missions des personnels, définies nationalement et non soumises à lettre de mission ou pressions individuelles ; cela passe par le respect du statut et des missions des personnels, la reconnaissance de la liberté pédagogique, du temps dégagé pour le travail en équipe sans allongement du temps de travail...

Réforme de la formation : avancées, dégradations et contradictions

La refondation d'une véritable formation des enseignants (initiale et continue) est au cœur du projet éducatif de la FSU. Il serait vain d'espérer améliorer l'efficacité de notre système éducatif sans donner à tous les enseignants, et plus généralement tous les personnels, une formation de grande qualité. Cette formation est annoncée comme un élément clé de la « refondation de l'École ». Qu'en est-il réellement ?

L'ouverture des ESPE (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation), les nouvelles maquettes de master, les nouvelles épreuves de concours se sont faites dans l'urgence, sans cadrage national, avec un manque de concertation locale et nationale. Les ESPE ne sont pas les véritables « écoles » attendues, lieux où se forge une identité professionnelle commune.

Le temps de formation sera moins important qu'auparavant. Les lauréats des concours devront assurer en master 2 un service devant des élèves à mi-temps en pleine responsabilité. Pour la FSU, aucun étudiant ne devrait être utilisé comme moyen d'enseignement : les stages doivent permettre aux étudiants et stagiaires de se former. La recherche devrait irriguer la formation, ce n'est pas le cas. Il faut également assurer une formation continue pour tous les néo-titulaires et les tuteurs.

Situation à cette rentrée

Près de 40 000 jeunes arrivent dans le métier ! C'est une chance pour l'école et un défi à relever !

Les lauréats du concours 2013 sont fonctionnaires stagiaires. Ils continuent de n'avoir quasiment aucun temps de formation. Les admissibles du concours transitoire 2013-bis (aussi appelé 2014 anticipé) sont étudiants-contractuels à tiers temps de service sur le terrain, payés mi-temps. Ils passeront l'admission en juin 2014 avec la nécessité d'avoir un M2.

Le concours 2014 sera celui de la réforme Peillon : le concours complet aura lieu en M1 en 2014 (avril/juin). Les lauréats seront étudiants-fonctionnaires à mi-temps sur le terrain, en M2 l'année suivante.

L'enjeu d'une formation professionnelle publique

La formation professionnelle reste un enjeu majeur et un facteur important d'insertion professionnelle et de développement économique. L'acquisition d'une qualification professionnelle dans le cadre d'une formation initiale ambitieuse sanctionnée par un diplôme n'est plus à démontrer. La FSU défend cette vision qui équilibre enseignements généraux et professionnels et prend en compte la dimension citoyenne, deux conditions essentielles pour une insertion professionnelle durable et pour des poursuites d'étude et de « formation tout au long de la vie ». Cette voie de formation doit rester de la responsabilité de l'éducation nationale et être accessible à tous les jeunes qui le désirent en fonction de leur projet personnel et professionnel. De ce point de vue l'affectation des élèves nécessite de profondes améliorations.

L'enseignement professionnel annoncé un temps comme l'une de priorité du ministre est en réalité le grand oublié des rentrées 2012 et 2013. La création de campus des métiers, si elle peut faciliter les poursuites d'étude des bacheliers professionnels, ne compensera pas le manque d'investissement préjudiciable à la réussite de tous les lycéens professionnels. Le rôle accru donné aux régions dans le pilotage des cartes des formations et la relance de l'apprentissage ne sont pas de nature à améliorer la situation existante. La « rationalisation » des moyens (mixité des parcours et des publics) se fait souvent au détriment des conditions d'accueil des élèves et des conditions de travail des personnels des LP, SEP, SEGPA et EREA qui ne s'améliorent toujours pas en cette rentrée.

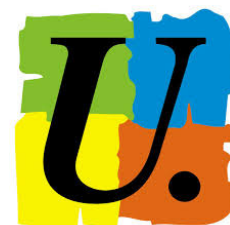
Le bac pro en 3 ans, avec un taux de réussite à la session 2013 de 78% et la persistance du taux de décrochage scolaire, confirme le naufrage de la réforme de la voie professionnelle et l'urgente nécessité de sa remise à plat.

Education prioritaire : la relance tarde

Une relance de l'éducation prioritaire est prévue par la loi d'orientation et son rapport annexe. Le rapport de la CIMAP (Comité inter-ministériel sur la Modernisation de l'action publique) publié fin août critique les orientations prises par le précédent gouvernement et met en avant l'éducabilité de tous. Ce rappel des objectifs de l'éducation prioritaire est rassurant mais le flou sur les propositions à venir n'aide pas à préciser les intentions du ministère. Celui-ci avait avancé des pistes de délabellisation ou d'un recentrage de la carte sur un très faible nombre d'écoles et d'établissements à la suite de la réforme de la Politique de la Ville. Le rapport annexé au projet de loi laisse ouverts ces risques en évoquant notamment une différenciation des moyens dans le cadre des contrats d'objectifs.

De telles orientations seraient inacceptables, car elles conduiraient à l'abandon de centaines d'écoles et d'établissements en difficulté, dans un contexte social et économique de plus en plus dégradé. La FSU défend l'idée d'une éducation prioritaire aux contenus et exigences identiques aux autres établissements, ambitieuse pour tous les élèves avec des mesures spécifiques dont l'intensité doit correspondre aux difficultés des écoles et des établissements retenus sur la base de critères scolaires et sociaux concertés dans un cadre national.

Le ministre a récemment annoncé la banalisation d'une demi-journée dans les réseaux de l'éducation prioritaire. Ce sera l'occasion pour les personnels, de porter un projet ambitieux pour l'éducation prioritaire, qui permette des améliorations concrètes au quotidien pour assurer la réussite de tous, pour améliorer les conditions de travail et permettre la nécessaire stabilité des équipes, à l'opposé des fondements déléteurs du label ECLAIR.





Retour sur l'année 2012-2013

Des postes, des mesures. Quinze mois après les élections de 2012, quel bilan ?

Le verre à moitié plein ou à moitié vide ?

- Conformément aux engagements de campagne, la priorité à l'éducation nationale est mise en œuvre à travers la fin du « 1 sur 2 », l'augmentation des recrutements (40 000 sur les deux sessions de concours), la priorité à l'école primaire (expérimentation de « plus de maîtres que de classes », scolarisation des moins de 3 ans).
- En revanche, la création des ESPE dans l'urgence génère de nombreux et lourds problèmes.
- La concertation nationale a débouché sur la loi de refondation, votée en juillet (voir ci-contre).
- Le recrutement d'EAP (Emplois d'avenir professeur) est une réponse partiellement intéressante, mais qui ne répond pas à l'exigence portée par la FSU de véritables prérecrutements.
- Des mesures attendues ont été prises : abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants, augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, simplification du livret personnel de compétences, suppression de l'exigence des certificats de langue et d'informatique (CLES et du C212E) pour les lauréats aux concours,...
- Mais sur un certain nombre de dossiers, la rupture tarde à venir ou n'est pas au niveau attendu : réforme des lycées, ECLAIR, gouvernance, rythmes scolaires.
- Sur la question des contenus, l'année qui commence sera déterminante : création du Conseil supérieur des programmes, refonte du socle commun, révision des programmes.
- Dans l'enseignement supérieur, l'engagement de revenir sur la loi LRU ne s'est pas concrétisé avec la loi pour l'Enseignement supérieur et la recherche.

Force est de constater que dans leur ensemble, les personnels tardent à percevoir les améliorations promises par la refondation.

La loi de refondation, les grandes lignes des orientations

La loi pour la refondation de l'école a été adoptée en juillet dernier. Si la FSU a pesé et évité grâce à son action un projet régressif pour l'école, et notamment celui d'école du socle, il n'en demeure pas moins que cette loi n'est pas en rupture avec la précédente. Le texte s'en tient à la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans seulement, pensée en deux blocs : le socle pour tous dans le cadre d'un rapprochement du 1er degré et du collège, puis le bac - 3 / bac +3 avec 50 % de jeunes diplômés du supérieur. La volonté de mener 80 % d'une classe d'âge au bac est néanmoins rappelée.

Les premiers décrets d'application ont été publiés cet été : organisation du Conseil supérieur des programmes et du Conseil national d'évaluation du système scolaire, abrogation de la possibilité d'entrée en apprentissage à 14 ans (dite loi Cherpion), conseil école - collège, cycles d'enseignement jusqu'à la fin du collège.

Les autres principales dispositions sont le développement de la scolarisation des moins de 3 ans et le « plus de maîtres que de classes » dans le primaire, la mise en place de parcours artistiques et culturels et d'un enseignement moral et civique, l'ajout du mot culture dans la définition du socle commun, et son contenu fixé par décret et non plus par la loi ; la création d'un service public du numérique éducatif, l'enseignement d'une langue vivante dès le début de la scolarité obligatoire, l'abrogation de la note de vie scolaire, l'instauration d'un fonds d'aide aux communes pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la création des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Enfin les rôles des régions et de l'Etat dans l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales sont redéfinis.

Gel du point d'indice, gouvernance : les fonctionnaires continuent à être mal traités

0,8%	0,5%	0,5%	0%	0%	0%	0%
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014

En 7 ans, le point d'indice des fonctionnaires n'aura augmenté que de 1,8%. Un décrochage important par rapport à l'inflation (+11,4%, source INSEE). Dans le même temps, les

métiers deviennent plus difficiles et les demandes institutionnelles se multiplient.

Certes, le dossier de revalorisation de la catégorie C a été ouvert, certains ratio de hors-classe ont été augmentés, notamment pour les enseignants du premier degré qui par ailleurs vont percevoir une prime annuelle de 400€. Mais cela n'enlève rien à la nécessité de mesures générales d'augmentations des salaires et de revalorisation de nos carrières.

Il n'est pas acceptable que l'Etat traite ainsi ses agents. Une autre politique salariale est nécessaire, comme est nécessaire une autre gouvernance basée sur la confiance, la coopération et non sur la contrainte et la concurrence.